

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 18 JUIN 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 15-DCM-DGS-070

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE DIX-HUIT JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Juin 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SUPPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2015

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel VESSERAU – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Lionel RIQUELME à Jean-Michel PEYRATOUT
Daniel DUVOUX à Jean-Marc ILLICH
Paul MOUROT à Jean-François PLANES
Viviane TIAR à Céline PRATI-AIGUIER
Magali VINCENT à Valérie RIALLAND
Jennifer DELI à Nicole VACCA

ABSENTS : Lionel RIQUELME – Daniel DUVOUX – Paul MOUROT – Viviane TIAR – Magali VINCENT – Jennifer DELI

SECRETAIRE de SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

=====

Madame Valérie Rialland, Adjointe au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Faisant suite à un travail d'écoute et d'échange de grande qualité mené auprès des associations pradétanes, il nous est apparu qu'une intervention s'avérait nécessaire aux côtés d'un certain nombre en termes de soutien pour des dépenses liées à des acquisitions.

Ces mesures s'inscrivent en complément des subventions globales de fonctionnement initialement attribuées aux associations lors du Conseil Municipal de vote du Budget annuel.

Il s'agit pour la municipalité de concrétiser une nouvelle fois son soutien actif au tissu associatif pradétan qui contribue à plus d'un titre à la qualité de la vie locale dans ses différents secteurs d'intervention.

Bien entendu, conformément à la réglementation en la matière et notamment les dispositions de la loi 2000-321 en ses articles 9-1 et suivants, chaque situation donnera ensuite lieu à une évaluation, et à un suivi de l'emploi des sommes versées.

Ces éléments seront intégrés au point annuel que réalise la commune avec chaque association au regard du bilan financier comme des résultats de ses actions.

Les associations concernées sont : « Arts et Musique » ; Cap Garonne Athlétisme ; Libération 1944 et Judo Club.

Je vous propose donc de vous prononcer pour l'attribution des subventions portées au tableau figurant ci-après pour les montants et projets précisés, au titre de l'intérêt général local de ces associations relevant des dispositions de la loi 1901, pour un montant total de 1 630 € (mille six-cent trente euros), dans la limite des crédits correspondants portés au budget, et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les actes subséquents nécessaires à cette mise en œuvre.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS :

ASSOCIATION	MONTANT	PROJETS CONCERNÉS
Arts et musique	500 €	Acquisition d'un piano droit neuf ou d'occasion, pour une valeur prévisionnelle de 4000 €
Cap Garonne Athlétisme	500 €	Achat d'une structure gonflable dite « arche » pour le marquage des courses
Libération 1944	300 €	Achat d'une pompe à essence dodge WC51 huile et peinture pour la rénovation d'un véhicule d'époque
Judo Club	330 €	Achat d'un kit d'entraînement judo pour les plus jeunes (notamment 2 embrases, une poutre, un toboggan et un escalier 3 marches).
TOTAL :	1 630 €	

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié ou notifié le :

26 JUIN 2015
3.0. JUIN 2015.....

Le Maire,

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

